



COMMUNE DE PANISSIERES

PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 8 septembre 2015 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 04/09/2015.

Présents : Mmes et Mrs MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, Gonzalez Eric, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, MERLE J. Michel, ROCHE Robert, ALLAIX Gilles, DI QUINZIO Carole, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, DENIS Catherine, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, BONNASSIEUX Bernard, BERTALOTTO Frédérique, JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, PRAILE Anne, SERRAILLE Loïc

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Régine TERRAILLON

MO/ 06 2015

Approbation à l'unanimité du Procès verbal de la réunion du 24/06/2015.

Préambule

Monsieur le Maire fait un point à partir du projet de mandature présenté lors des élections municipales des avancées qui ont été réalisées. Sur le plan de la rénovation du bourg et des améliorations à apporter pour le confort des piétons et du stationnement, il est fait état notamment du nouveau sens de circulation, de la mise en place des arrêts minutes. En ce qui concerne l'embellissement, on retient essentiellement les espaces verts créés place de la liberté, la rénovation de la salle d'animation la mise en place du plan propreté. Pour le maintien des services, les projets en cours (hôtel de la poste, maison de santé) ou réalisés (restaurant des grand places) sont évoqués. Les études en cours concernant le devenir de l'ancienne maison de retraite, le COCA sont présentés. Par ailleurs la commune retrouve grâce aux efforts accomplis dans le fonctionnement une capacité d'auto financement réelle permettant de réaliser les investissements nécessaires sans avoir recours à l'emprunt.

1 - Aménagement d'un gîte PMR à la Ferme Seigne : Pour répondre aux normes d'accessibilité dans les hébergements accueillant du public, et afin de ne pas s'engager dans des travaux trop contraignants qui pourraient modifier le cachet de la Ferme Seigne, un gîte pour les personnes à mobilité réduite pourrait être créé dans l'actuel bâtiment sanitaires des camping car.

Pour ces travaux le Pays du Forez peut intervenir dans le cadre du CDDRA, action 1.4 « accentuer les efforts en direction de la clientèle de groupe », à hauteur de 40% de la dépense subventionnable. Celle-ci est estimée à 70 000 € HT. Un dossier pourrait être déposé avant la 26/10 pour passage en commission permanente le 30/11/2015.

Le Conseil Municipal donne son accord pour présenter un dossier CDDRA Pays du Forez action 1.4

Après signature du COCA, une intervention du Conseil général pourra également être envisagée pour ces travaux.

2 - Création d'une régie communale animation : Suite aux diverses manifestations organisées dans l'année, et afin que la commune puisse encaisser directement les recettes, il y aurait lieu de créer une régie communale animations. Celle-ci regrouperait, pour les manifestations déjà en place, les recettes de la fête du livre, les spectacles organisés par la commission culturelle

mais aussi toutes les nouvelles manifestations, sportives, culturelles et autres dans le cadre d'une organisation gérée par la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création de cette régie

Un régisseur sera nommé au sein du personnel communal, les suppléants seront nommés parmi les élus, l'office du tourisme.

3 – Fixation des tarifs Fête du Livre et Foire de la St Loup : Un spectacle de clôture payant est organisé à l'issue de la fête du livre. Les billets seront en vente à la bibliothèque et à l'office du tourisme. Le Conseil Municipal fixe les tarifs à 5 € pour les adultes à partir de 15 ans et 2 € en dessous de 15 ans.

Dans le cadre de la Foire de la St Loup, des repas vont être vendus. Le Conseil Municipal fixe le tarif des repas, pris sur place à 10 €, repas à emporter 5 € Pour la soirée Gospel d'octobre, le conseil Municipal fixe les tarifs d'entrée à 10 € pour les adultes à partir de 15 ans et 5 € en dessous de 15 ans.

5 – Renouvellement Baux divers : Bail de "La Joyeuse Boule", Place de la Liberté du 1/10/2009 au 30/09/2015 - location 16 € par an, consommation d'eau à charge du locataire depuis cette année (installation d'un compteur au nom de l'association). Accord du Conseil Municipal pour renouveler dans les mêmes conditions du 01/10/2015 au 30/09/2021.

Bail de "l'Étincelle" du 1/11/2009 au 30/11/2015 Consentit à titre gratuit - accord du Conseil Municipal pour renouveler dans les mêmes conditions du 01/12/2015 au 30/11/2021.

6 – SIEL – Renouvellement des compétences optionnelles cadastrales :

Nous adhérons depuis plusieurs années aux compétences optionnelles des données cadastrales et cartographiques informatisées : mise en place du cadastre numérisé en 2012 et mise à jour annuelle. Ces prestations sont facturées au SIEL- 180€/an pour la numérisation- et 180€/an pour la mise à jours annuelle pendant 6 ans.

A partir de septembre 2015, ces compétences sont regroupées en un seul outil, GéoLoire42. Cette compétence regroupe une offre de base qui reprend les fonctionnalités actuelles et propose en plus, l'accès au référentiel à grande échelle de l'IGN (photos aériennes, scan etc....) ainsi qu'au réseau du SIEL

Il y aurait lieu d'adhérer dès maintenant à GéoLoire42 et ainsi de bénéficier du maintien du montant des contributions pour les 6 prochaines années.

Plusieurs nouvelles options sont également disponibles. Leur adhésion peut se faire à tout moment.

Après présentation de l'offre de base, les nouvelles propositions et les tarifs, le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, d'adhérer à l'offre de base pour un coût de 280 €/an.

7 – Création d'un emploi fonctionnel et fixation de l'indemnité :

Monsieur le Maire fait part des entretiens qui se sont déroulés en juillet, avec les candidats ayant postulé au poste de DGS et des critères qui ont permis de retenir une candidature. Concernant ce recrutement un emploi fonctionnel pourrait être créé. Les emplois fonctionnels sont des postes de responsabilité dans lesquels les personnels sont nommés pour une durée déterminée – L'agent est muté dans la nouvelle collectivité et détaché sur l'emploi fonctionnel pour une durée de 5 ans maximum, renouvelable.

L'emploi fonctionnel est soumis à une prime de responsabilité qui peut aller jusqu'à 15% du salaire indiciaire brut.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi fonctionnel de Directeur des Services (DGS) dans le cadre des attachés territoriaux. La prime de responsabilité est fixée à 15% du salaire brut indiciaire.

8 – Régime indemnitaire d'un "second" aux services techniques : Suite au départ de Charles Besson, la fonction de « second » du responsable des services techniques n'avait pas été renouvelée.

Un agent volontaire sera maintenant responsable de l'équipe pendant les absences du directeur des services techniques qui lui aura fourni le planning de travail prévisionnel. Une indemnité IEMP coefficient 2 sera appliquée pour cette fonction.

9 – Rapport des commissions

9-1 Sport –communication

La réunion de rentrée pour l'utilisation des salles de sport avec les associations a eu lieu. Il n'y a pas de problèmes particuliers. Des devis ont été demandés pour la rénovation de l'étanchéité du toit au gymnase et divers travaux tels que le remplacement d'une porte cassée. Le projet des travaux dans les vestiaires sera étudié. Des associations ont intégré la salle du bâtiment « St Antoine » : le rythme club et la philharmonique. La peinture des terrains de tennis est refaite. Information sur les manifestations, "128 doublettes" et "course de côte". Le bilan des chantiers éducatifs a été très positif, des jeunes motivés et du personnel accompagnateur accueillant et prêt à apporter ses compétences.

9-2 – Voirie Les sanitaires de la salle d'animation sont terminés. Les fenêtres de l'ACPR seront posées d'ici la fin de l'année. Une convention sera passée entre la commune et l'association pour définir leur participation. Mise en place du sens de circulation provisoire (sécurité sur le circuit communal des transports scolaires) pour pose définitive dans les prochains jours. La prochaine réunion de voirie se déroulera le 22 septembre

Le nouveau tracteur a été réceptionné. Un état des lieux des chemins à rénover sera fait et devra être pris en considération avec un échéancier. Une visite est programmée avec le représentant de l'entreprise « Eurovia.

9-3 – Finances Internet a été installé à la Ferme Seigne ainsi qu'un point WIFI. Orange va faire une étude gratuite à la maternelle et définir leurs besoins. Le camion volé a été indemnisé par l'assurance pour une somme de 18 900 euros.

9-4 – Culture A l'occasion de la Foire de la St Loup une navette sera mise à disposition des personnes ne pouvant faire la Balade musicale jusqu'à la chapelle, à pied.

Les 10 et 11 octobre se déroulera la fête du livre. Le musée est à la recherche de volontaires pour le défilé corset le week-end des journées du patrimoine, le 20 septembre. Le concert « Gospel » se déroulera le 7 novembre à l'église. L'accueil à l'office du tourisme est en nette progression : 1 300 personnes ont été reçues au guichet cet été dont 51% venant de secteurs extérieurs au Forez ; ce qui est nouveau et prometteur. Les entrées au musée ont également progressé de 73 % cette année notamment grâce à l'exposition sur le corset qui a été bien relayée par la presse. La marche du monorail s'est bien passée avec une participation record.

9-5 – Urbanisme On est en attente d'une dernière mouture (Aptitude aménagement puis Conseil Général) pour l'avancement du dossier du Centre Bourg et ainsi présenter ce dossier au COCA. Une réunion de la commission est prévue le 17 septembre. Le projet d'aménagement de la place des terreaux sera discuté ainsi que le passage Jean Macé dans le cadre de l'embellissement de la commune. Il serait souhaitable d'installer des panneaux fixes pour règlementer le stationnement le jour de marché.

9-6 - Foire de la St Loup Un pôle des saveurs se déroulera salle du conseil, une expo artisanale salle du 3^{ème} âge avec 15 exposants, le forum des

associations sous un chapiteau place du 19 mars avec 24 associations, les commerçants comme d'habitude dans la rue de la République avec orgue de barbarie, vin d'honneur place Carnot, repas organisé par le comité des fêtes mais pris en charge par la mairie, tombola. Une mobilisation des élus est demandée pour aider à toutes ces installations. Philippe Bonnet fait un listing à Christian Rocle pour le travail des services techniques et les besoins en matériel.

9 -7 - CCCM Le 9 octobre, le préfet communiquera le nouveau périmètre des EPCI. Un vote du conseil municipal sur ce nouveau périmètre aura lieu avant le 31 décembre 2015. La mise en place officielle des regroupements se fera au 01/01/2017.

9 - 10 - Social écoles Le CCAS a décidé de faire un repas le 23/10 en remplacement de la galette. La rentrée des classes s'est bien passée. Deux jeunes ont été recrutés en emploi avenir pour travailler sur les TAP et la garderie périscolaire, puis pour la Maison des jeunes suivant l'avancement du projet de réouverture.

9 - 11 - Environnement Les containers situés à l'entrée de la ville seront déplacés pour permettre la mise en place de l'armoire nécessaire à l'installation de la fibre optique. Ils seront probablement installés à la gare, vers les pompiers.

La visite du fleurissement a été difficile, la canicule n'ayant pas permis aux particuliers de maintenir le bon état de leurs jardins. Le fleurissement communal était très réussi.

10 - Questions diverses

10-1 – Devis à faire pour un éventuel dépannage de la sonnerie des heures au clocher.

10-2 A voir les solutions pour mieux réglementer le stationnement des employés Notin, dans un premier temps, ne pas stationner sur les trottoirs, mais sur les emplacements prévus. Ce stationnement est essentiellement du à l'augmentation importante des effectifs.

10-3 Suite aux changements intervenus sur la taxe d'assainissement, de nombreux contribuables ont été reçus en Mairie. Afin de répondre aux questions, une réunion publique sera organisée prochainement

La séance est levée à 23H15.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée, sauf imprévu, au mardi 13 octobre 2015 à 20H